

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Conseils exécutifs de toutes les sections locales du SCFP ayant des membres qui cotisent à OMERS
Présidents des conseils du SCFP
Comités du SCFP-Ontario
Conseil exécutif du Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario
Conseil exécutif du SCFP-Ontario

OBJET : OMERS est protégé et étapes à venir

La semaine dernière, grâce à tous vos efforts et au travail avec nos alliés, nous avons réussi non seulement à empêcher l'adoption de toutes les propositions de concessions et de modifications à OMERS, mais également à obtenir une disposition positive pour les ambulanciers paramédicaux attendue depuis longtemps.

Tel que mentionné dans notre communication conjointe de la semaine dernière avec d'autres syndicats fiduciaires d'OMERS, le conseil de la Société de promotion d'OMERS a voté contre la mise en œuvre :

- de changements à l'indexation garantie à 100 %;
- de changements aux prestations de retraite anticipée;
- de changements aux calculs des pensions dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC)

Nous n'aurions pas pu obtenir ce résultat sans la formidable mobilisation des membres du SCFP qui cotisent à OMERS aux quatre coins de l'Ontario. Les sections locales ont uni leurs efforts, organisant des réunions pour les membres afin de les informer des changements proposés qui pourraient avoir des conséquences négatives et afin de leur demander d'agir. Et agir, c'est ce qu'ils ont fait alors que des dizaines de milliers de membres ont envoyé des courriels au conseil de la Société de promotion d'OMERS afin d'exprimer clairement qu'ils n'appuyaient pas ces changements. Les membres ont pris le temps de parler en personne à d'autres travailleurs à leur lieu de travail, ont distribué des milliers de dépliants, ont appelé directement OMERS et ont utilisé leurs propres réseaux de médias sociaux pour diffuser le message.

Notre Comité des jeunes travailleurs a pris des mesures lors d'événements organisés par OMERS, nos comités sectoriels ont diffusé le message lors d'événements organisés pour les dirigeants et toutes les personnes présentes au Congrès du SCFP-Ontario se sont rassemblées devant les bureaux d'OMERS. De plus, les membres du Groupe de référence sur OMERS du SCFP-Ontario se sont non seulement dispersés aux quatre coins de la province pour participer aux réunions organisées par les sections locales, mais ils ont également repoussé les changements négatifs proposés lors d'un nombre incalculable de rencontres avec OMERS. Ce fut véritablement un effort collectif remarquable.

Fred Hahn
President

BUILDING A BETTER ONTARIO

Candace Rennick
Secretary-Treasurer

Changements adoptés

Deux changements à OMERS ont été adoptés par le conseil de la Société de promotion d'OMERS dans le cadre de leur réunion du 15 novembre, soit :

- d'éliminer le plafond actuel de 35 ans de service;
- de permettre aux ambulanciers paramédicaux de négocier un âge normal de la retraite à 60 ans.

Bien que ces deux changements aient été adoptés par le conseil de la Société de promotion d'OMERS, les détails quant à la façon et au moment où ils seront mis en œuvre doivent encore être déterminés. Pour mettre en œuvre ces changements au régime, le conseil de la Société de promotion d'OMERS devra élaborer les changements, puis les inclure dans le texte du régime. Le 16 novembre, dans le cadre d'une rencontre avec les autres fiduciaires, le SCFP-Ontario a été informé que ce travail serait amorcé immédiatement, mais qu'il était peu probable qu'il y ait un vote sur ces changements avant la fin de la présente année, ou que le processus de mise en œuvre débute d'ici la fin de la présente année.

Alors que nous attendons les détails précis sur ces changements au régime, voici ce que nous en comprenons : en ce qui a trait au plafond de 35 ans de service, présentement, les membres qui travaillent à temps plein pour un employeur membre d'OMERS cotisent à OMERS pendant un maximum de 35 ans et leur pension est également calculée en fonction d'un maximum de 35 ans. Lorsque le plafond sera augmenté, les membres qui continuent de travailler après 35 ans de service continueront de cotiser à OMERS et, étant donné que les pensions sont calculées en fonction des années de service, ces membres auront droit à une pension plus élevée. De nombreux détails, tel que la façon dont cela s'appliquera aux membres qui travaillent présentement et ont dépassé la limite de 35 ans de service, seront connus alors que le conseil de la Société de promotion d'OMERS élaborera le texte du régime.

Pour ce qui est de la disposition relative à l'âge normal de la retraite à 60 ans, même si la *Loi de l'impôt sur le revenu* permet aux ambulanciers paramédicaux d'avoir un âge normal de la retraite à 60 ans, comme les policiers et les pompiers, nos membres des services paramédicaux membres d'OMERS n'avaient pas l'option de négocier une telle disposition avec leurs employeurs auparavant. Depuis plus de dix ans, le SCFP-Ontario travaille avec le CACO, notre comité des ambulanciers paramédicaux, des sections locales du SCFP, nos représentants au sein du conseil de la Société de promotion d'OMERS et des alliés pour obtenir le droit de négocier un âge normal de la retraite à 60 ans pour les ambulanciers paramédicaux. C'est une importante victoire et on doit en féliciter toutes les personnes, particulièrement nos ambulanciers paramédicaux, qui ont fait campagne sans relâche pour obtenir cette disposition fondamentale dans OMERS, une disposition d'équité.

Bien que les détails quant à la façon dont l'âge normal de la retraite à 60 ans pour les ambulanciers paramédicaux apparaîtra dans le texte d'OMERS restent encore à déterminer, le SCFP-Ontario travaillera avec le CACO et le SCFP national pour voir à ce que les sections locales

représentant des ambulanciers paramédicaux aient l'information dont elles ont besoin. On travaille présentement à préparer une note de service distincte sur l'âge normal de la retraite à 60 ans pour distribution aux sections locales du SFCP et aux conseillers syndicaux du SFCP représentant des ambulanciers paramédicaux, et le SFCP-Ontario surveillera de près le processus de mise en œuvre de cette disposition à OMERS.

Remerciements et suite

Puisque c'est une communication interne du SFCP, je n'ai pas besoin de vous dire que la campagne pour conserver les avantages offerts par OMERS, par l'entremise de cet examen exhaustif du régime, a été une bataille ardue. Lorsque nous avons amorcé notre riposte, de nombreuses personnes nous ont dit que c'était une affaire réglée mais, dans la pure tradition du SFCP, nous avons refusé d'accepter que les concessions étaient inévitables. Nous avons fait preuve d'audace, nous avons fait preuve de bravoure, nous avons exigé mieux et, avec nos alliés, nous avons fait campagne pour obtenir gain de cause.

Ce fut véritablement un effort concerté par toutes les parties du SFCP. À chaque section locale et conseil du SFCP qui a organisé une réunion, à chaque jeune travailleur qui s'est rendu à un micro ou qui a parlé à un retraité, à chaque membre qui a signé un courriel ou parlé à ses collègues de travail et voisins, c'est votre victoire. Nous n'aurions pas pu obtenir ce résultat sans le soutien de nos collègues fiduciaires du SFCP à OMERS, de la section locale 79 du SFCP, de la section locale 416 du SFCP, du SFCP national qui a fourni le personnel et le soutien de spécialistes en actuariat ou du Conseil exécutif du SFCP-Ontario qui a non seulement donné la priorité à cette campagne, mais y a également participé. Et nous n'aurions vraiment pas connu ce succès sans le travail inlassable, déterminé et acharné des membres et du personnel du Groupe de référence sur OMERS du SFCP-Ontario et de nos représentants du SFCP au sein du conseil de la Société de promotion d'OMERS, soit John Weatherup et Jason Chan.

Bien que nous ayons réussi à conserver d'importants avantages offerts par OMERS par l'entremise de ce processus, nous savons également que ce n'est pas la fin. Tel que mentionné dans les présentations que nous avons faites aux sections locales, ce n'est pas la première fois que nous voyons des avantages comme l'indexation être menacés et ce ne sera probablement pas la dernière. Le SFCP-Ontario continuera de travailler activement avec d'autres syndicats membres d'OMERS pour non seulement protéger la santé financière du régime, mais également pour voir à ce que la principale priorité du régime soit toujours la santé financière de ses membres au moment de la retraite.

De plus, nous continuerons de mettre à profit la mobilisation efficace des membres du SFCP que nous avons pu constater tout au long de cette campagne afin que nous continuions d'améliorer notre capacité à protéger les prestations de retraite et à les conserver.

Je vous prie d'accepter mes sentiments de solidarité et ma reconnaissance.

Le président du SFCP-Ontario,

Fred Hahn
President

BUILDING A BETTER ONTARIO

Candace Rennick
Secretary-Treasurer

Fred Hahn

Fred Hahn

cc : J. Weatherup; J. Chan; D. Beggs; C. Mueller, C. Rennick, J. Matasic; M. Hancock